



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

9 octobre 2023

AMÉNAGEMENT : LE DÉPARTEMENT ACTEUR DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES DRÔMOIS

Premier partenaire des collectivités drômoises, le Conseil départemental accompagne les communes dans leurs démarches d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie. Lors de la cérémonie annuelle « Embellissement et cadre de vie », jeudi 12 octobre à la salle polyvalente de Châteauneuf-du-Rhône, une conférence sera proposée aux communes drômoises sur le thème de l'eau.

Indispensable aux végétaux, l'eau est précieuse pour l'aménagement des villes et villages. Alors que l'accès à cette ressource pendant les mois chauds va devenir plus contrôlé dans les années à venir en raison du changement climatique, dans le cadre de l'accompagnement des communes, le Département organise une conférence sur le thème « *L'eau, une ressource à ménager pour cultiver des villes et des villages agréables* », jeudi 12 octobre. Après un état des lieux de la situation hydrologique de la région et ses perspectives, Olivier BARRIÈRE, expert des questions climatiques, reviendra sur quelques initiatives locales dans ce domaine. Techniques d'arrosage innovantes, récupération des eaux de pluies, dispositifs hydro-économiques... des solutions pour économiser l'eau peuvent en effet être mises en place par les collectivités. Pour Olivier BARRIÈRE : « ***le but de cette conférence est d'encourager les petites communes à économiser l'eau. Même avec peu de moyens, il est possible de réduire les consommations de plus de 30 %, avec à la clé d'importantes économies financières*** ».

32 communes labellisées « Villes et villages fleuris »

Environ 30 communes sont accompagnées chaque année par la commission Embellissement et cadre de vie du Conseil départemental. Cette commission composée d'élus, de responsables des espaces verts des collectivités, et d'enseignants en aménagement paysager bénévoles, accompagne les communes avec des conseils sur l'espace public dans son ensemble (patrimoine végétal harmonisation du mobilier urbain, environnement et biodiversité...). Elle intervient également dans le processus de labellisation « Villes et villages fleuris », attribué par un jury régional. Actuellement 32 communes sont labellisées dans la Drôme (17 à une fleur, 9 à deux fleurs, 4 à trois fleurs et 2 à quatre fleurs). Pour la Présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOULTON : « ***le travail de la commission Embellissement et cadre de vie s'inscrit dans une démarche globale d'ingénierie publique, au service des communes, pilotée par le Département. La beauté de nos villes et villages contribue à l'attractivité du département et à son rayonnement touristique, mais aussi au bien-vivre ensemble et à la qualité de vie des Drômoises et des Drômois, à laquelle notre majorité est particulièrement attachée*** ».